



EDMOND
DE ROTHSCHILD

INFORMATIONS ESG INVESTISSEURS

ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT

EDMOND DE ROTHSCHILD REIM (FRANCE)

JUIN 2022

SÉLECTIONNEZ UN NIVEAU DE CONFIDENTIALITÉ



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
DEMARCHE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION	3
MOYENS INTERNES DEPLOYES.....	5
DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE DE GESTION	5
STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS ET MISE EN ŒUVRE DE CELLE-CI	6
TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	7
STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	7
STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	8
DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES.....	8
EGALITE ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE.....	8

INTRODUCTION

L'article 29 de la Loi Energie et Climat a annulé l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Cette loi a modifié les articles L.533-22-1 et D 533-16-1 du Code monétaire et financier (« COMOFI »). L'objectif est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les sociétés de gestion à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations visées à l'article 29 portent à la fois sur Edmond de Rothschild REIM (France), en qualité de société de gestion de portefeuille ainsi que sur le fonds sous gestion Edmond de Rothschild Immo Premium.

La politique d'investissement menée par Edmond de Rothschild REIM (France) dépend des Fonds qu'elle développe. Lors de la création de Fonds dits « Maison », la société de gestion a pour objectif que ceux-ci intègrent des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») ou une combinaison de ces critères, avec une classification article 9 SFDR. Elle est également amenée à créer des Fonds pour des clients externes au Groupe Edmond de Rothschild ; dans ce cas, les objectifs ESG sont intégrés dans la stratégie d'investissement dudit Fonds en fonction des objectifs définis par ces derniers.

A ce jour, un seul Fonds intègre des critères ESG, l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium. Pour les autres Fonds gérés, bien que l'intégration de tels critères pourrait aider à développer un rendement ajusté sur le long terme, Edmond de Rothschild REIM (France) considère, qu'à date du présent rapport, ces éléments ne sont pas essentiels à la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs desdits fonds gérés.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild REIM (France) ne gère aucun Fonds concerné par la publication des informations ESG (fonds visé à l'article D 533-16-1 IV 1° du COMOFI dont la valeur de l'actif net est supérieure ou égale à 500 millions d'euros).

DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

POLITIQUE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Article D. 533-16 II - 1° du COMOFI

Edmond de Rothschild REIM (France) porte une attention croissante aux sujets environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance. Elle reconnaît l'importance de ces enjeux et les intègre dans son approche du développement durable à travers notamment l'exigence d'un comportement éthique et responsable, le développement de stratégies d'investissement qui contribuent à un investissement responsable et une gestion visant à réduire son impact sur l'environnement.

Le processus de sélection des investissements comprend un filtrage négatif consistant à exclure les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées dans le respect des conventions internationales en la matière ainsi que les sociétés exposées aux activités liées au charbon thermique et au tabac conformément à la politique d'exclusion du Groupe Edmond de Rothschild disponible sur son site Internet.

A la date du présent rapport, **Edmond de Rothschild REIM (France) travaille à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique d'investissement**. Elle ne dispose pas encore d'une méthodologie d'analyse des critères ESG et climat.

Toutefois, le Groupe Edmond de Rothschild s'est engagé depuis des années dans une démarche durable en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les analyses et processus d'investissement ainsi que dans la gestion et l'évaluation des risques.

Parmi les 34 Fonds gérés par la société de gestion à la date du rapport, seul l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium, labélisé ISR par certification de l'AFNOR le 26/05/2021, a intégré les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance au sein de sa stratégie d'investissement donnant lieu à une analyse de chacun des critères selon une grille définie. Le Code de Transparence du Fonds reprend les différents critères ESG sur lesquels la société de gestion s'est engagée.

La société de gestion considère ainsi que ces critères ne sont pas essentiels à la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs des Fonds déjà existants et gérés. Cependant, consciente de l'importance des critères ESG et ayant une forte volonté de jouer un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique, elle souhaite l'intégrer dans les Fonds « Maison » à créer.

CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Article D. 533-16 III - 3° et 4° du COMOFI

Lorsqu'un Fonds géré par Edmond de Rothschild REIM (France) intègre les critères ESG dans sa politique d'investissement, les investisseurs en sont informés par le biais du Prospectus et des informations périodiques du Fonds concerné.

L'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium réalise un rapport de performance ESG annuel à destination de ses actionnaires. Ce rapport est également accessible sur le site internet de la société de gestion.

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF GÉRÉS PRENNANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

A la date de rédaction du présent rapport, seul le Fonds Edmond de Rothschild Immo Premium géré par Edmond de Rothschild REIM (France) intègre de manière formelle de critères extra-financiers de type environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ou une combinaison de ces critères, dans sa stratégie d'investissement.

Approche ESG retenue	Encours sous gestion (en millions d'euros)	% des Encours sous gestion
Exclusion	5 817 M€	96,42%
Intégration ESG	216 M€	3,58%
TOTAL	6 033 M€	100%-

Données au 31/12/2021

ADHÉSION ÉVENTUELLE DE L'ENTITÉ OU DE CERTAINS ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIFS À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG

A la date de rédaction du présent rapport, Edmond de Rothschild REIM (France) n'adhère pas à une charte, un code ou une initiative relative à l'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement.

L'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium a obtenu le label « ISR » sur la prise en compte de critères ESG.

MOYENS INTERNES

Article D. 533-16-1-II - 2° du COMOFI

DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

A la date du présent rapport, l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium communique sur les critères ESG via le site internet, notamment au travers du reporting de performance et du rapport ESG annuel.

Pour la gestion de l'OPCI, l'ensemble des départements est impliqué à la mise en œuvre des objectifs ESG.

En outre, la société de gestion s'est attachée les services d'une société de conseil spécialisée sur l'investissement socialement responsable en immobilier avec laquelle un contrat de 3 ans a été signé en 2021 pour mettre en place la démarche de labellisation, procéder à l'évaluation des actifs, assurer un suivi annuel de la démarche.

ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Les équipes directement impliquées dans les processus d'acquisition et de gestion ont été formées à la démarche ISR mise en place sur l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium. C'est notamment le cas des services au cœur de la démarche : Direction Générale, Acquisition, Asset Management, Property Management (essentiellement la Direction Technique), Conformité et Contrôle Interne, Juridique.

Une formation de tout le personnel est prévue courant juillet 2022 ainsi qu'une formation à tout nouvel arrivant. Tous les ans, l'ensemble du personnel sera formé sur cette thématique.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ :

Article D. 533-16-1-III- 3° du COMOFI

EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le suivi de la démarche ESG est assurée en interne et en externe. Les moyens de suivi sont les suivants :

- Le Président et la Directrice Générale Immobilier ont travaillé sur la thématique « ESG » dans leurs expériences précédentes. Des ateliers sont menés régulièrement avec un prestataire externe permettant à l'ensemble de la Direction de se former et d'approfondir ses connaissances sur les différentes implications de cette thématique et notamment les nouvelles réglementations (SFDR, Taxonomie).
- Un comité adhoc (Comité ISR) a été créé pour piloter et suivre le déploiement de la démarche ISR au sein de l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium regroupant toutes les personnes concernées par la démarche, à savoir Direction Générale, Acquisition, Asset Management, Property Management (essentiellement la Direction Technique), Conformité et Contrôle Interne, Juridique.
- Le contrôle des risques intervient dans le contrôle de la prise en compte des risques ESG dans le processus d'acquisition et de gestion. Les risques ESG ont été intégré dans la cartographie des risques opérationnels et de conformité.
- La Direction de le Conformité et du Contrôle Interne (« DCCI ») contrôle la mise en œuvre des critères ESG au travers du Plan de Contrôle.
- Une société de conseil spécialisée sur l'investissement socialement responsable en immobilier accompagne Edmond de Rothschild REIM (France) dans le suivi annuel de la démarche et le déploiement de la démarche sur d'autres Fonds.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

L'objectif d'Edmond de Rothschild REIM (France) est d'instaurer un cadre de rémunération raisonnable et approprié garantissant que les collaborateurs ne soient pas encouragés à prendre des risques inappropriés et/ou excessifs.

La taille et l'allocation de toutes les composantes variables de rémunération peuvent être ajustées de façon discrétionnaire, notamment pour prendre en considération :

- Certaines situations de risque et les principes de conformité définis et suivis par les équipes de gestion du risque et conformité ;
- Le risque et les problématiques de conformité à tous les niveaux de management pertinents ;

- Le suivi du risque de durabilité à la fois par les équipes de gestion des risques mais aussi par les membres du comité d'investissement préalablement à la décision d'investissement.

Dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité telle que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild REIM (France) fixe des objectifs dans le cadre de l'évaluation des performances liés à ce risque aux collaborateurs et, plus particulièrement aux collaborateurs preneurs de risque.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il n'existe pas à ce jour de règles spécifiques en matière de durabilité relatives au conseil de surveillance d'Edmond de Rothschild REIM (France).

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

Edmond de Rothschild REIM (France) dispose d'une politique d'engagement actionnarial, publiée sur le site internet de la société de gestion, qu'elle met en œuvre sur la gestion de la poche financière de l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium. Elle concerne le vote et l'investissement dans les foncières immobilières cotées. Ces dernières font l'objet d'une notation annuelle, selon une grille de critères définie, qui permet un dialogue avec lesdites foncières et un ajustement de la politique de vote mise en œuvre pour chaque foncière cotée.

INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES :

Article D. 533-16-1-III - 5° du COMOFI

Les actifs gérés par Edmond de Rothschild REIM (France) ayant un sous-jacent immobilier, sont éligibles à la Taxonomie européenne. A la date d'émission du présent rapport, aucun Fonds géré par Edmond de Rothschild REIM (France) n'est aligné avec la Taxonomie européenne.

Aucun actif géré n'est investi dans le secteur des combustibles fossiles au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

Article D. 533-16-1-III - 6° du COMOFI

Aucun Fonds géré par la société de gestion ne dépasse 500 millions d'euros. La totalité des encours qu'elle gère est par contre supérieure à 500 millions d'euros.

Edmond de Rothschild REIM (France) s'est donnée les objectifs suivants pour les actifs immobiliers de l'OPCI Edmond de Rothschild Immo Premium :

- Réduire les consommations énergétiques de ses actifs de 60% d'ici 2050 conformément à la méthodologie du Dispositif Eco-Energie Tertiaire
- Atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément à la Stratégie Nationale Bas Carbone issue des accords de Paris de 2015.
- Mener des actions en faveur de la biodiversité sur tous les sites où cela est possible

La stratégie bas carbone est en cours de définition et de mise en œuvre sur ce Fonds, notamment concernant la méthodologie.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Article D. 533-16-1-III - 7° du COMOFI

Concernant la biodiversité, l'analyse est réalisée en fonction de chaque bien immobilier. L'impact sur la biodiversité dépend de la situation géographique du bien immobilier, de son état, de sa structure. En conséquence, les actions pouvant être mises en place sont spécifiques à chaque site.

A la date d'émission du présent rapport, aucune stratégie et méthodologie n'ont été précisément définies.

DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Article D. 533-16-1 -III- 8° du COMOFI

Les risques de durabilité sont pris en compte dans la cartographie des risques opérationnels et de conformité. Ils peuvent consister en une erreur ou omission sur la grille d'analyse ISR, des

travaux ne respectant pas les préconisations ISR, la non tenue d'un comité vert, le non-respect des engagements pris au titre du code de transparence et de la politique générale (liste non exhaustive).

La Société de Gestion n'a pas à ce jour de politique de gestion des risques de durabilité.

EGALITE ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE

Loi Rixain

A la date d'établissement du présent rapport, la société de gestion compte 27 salariés, 16 hommes et 11 femmes. L'équipe de direction est composée de deux hommes et une femme.

Le comité managérial comprend 4 hommes et 3 femmes. La Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne est une femme.

Les membres décisionnaires du comité d'investissement sont au nombre de 3 hommes et 1 femme.

La RCCI, qui est une femme, fait partie des organes chargés de prendre des décisions dans le processus d'investissement.

La représentation entre hommes et femmes au sein de la société de gestion et des différents organes est équilibrée.

AVERTISSEMENTS :

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild REIM (France) en juin 2022.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité d'Edmond de Rothschild REIM (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

Edmond de Rothschild REIM (France) ne saurait être tenue pour responsable du non exercice ou de l'exercice partiel des droits de vote du fait de retards, négligences ou défaillances intervenus dans la mise à disposition ou la transmission des informations nécessaires à cet exercice.

EDMOND DE ROTHSCHILD REIM (FRANCE) SAS

35, boulevard des Capucines

75002 - Paris

France

T. +33 (0)1 40 06 00 00 - F. +33 (0)1 40 06 02 03

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 euros - R.C.S. Paris 481 118 123

Numéro d'agrément AMF GP 10000005

www.reim-edr.com